



## prêt d'argent sans acte écrit

Par **BindlerC**, le **08/08/2012** à **16:00**

Mes parents ont prêté de l'argent, à deux reprises, à de très bons et anciens amis. la première fois la somme a été remboursée, la seconde fois...non. Il s'agit de 30 000 € pour le fonctionnement de l'entreprise des emprunteurs. Mes parents ont fait confiance et n'ont pas écrit d'acte de reconnaissance de dette. Je voudrais savoir comment prouver que cet argent leur a bien été remis et dans quelle mesure ils pourront récupérer cet argent.

Par **youris**, le **08/08/2012** à **17:54**

bjr,  
les tribunaux dans une telle situation admettent, que dans un contexte familial ou amical, l'impossibilité morale d'exiger un écrit pour un prêt de ce type.  
mais dans un premier temps et si ce n'est déjà fait faire une mise en demeure par LRAR à l'emprunteur de rembourser ce prêt.  
si cette mise en demeure est inefficace la procédure devant un tribunal (TGI) sera nécessaire avec avocat obligatoire.  
si vos parents ont une protection juridique c'est le moment de vous en servir.  
cdt

Par **BindlerC**, le **10/08/2012** à **12:26**

merci pour ces informations